

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 janvier 2025

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13  
Date de la Convocation : 16/01/2025  
Date d'affichage : 23/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent - Laure DUCHAMP - David MAGNET - Aurélie SYLVESTRE - Patrice TETARD - Joël MALIGNIER - Daniel PEYROL - Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Nathalie MARECHAL

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER) - Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER - Alexandra CHABANIS- Marilyn MOUTET - Céline POIRRIER

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Délibération n°2025-05 : Dénomination officielle de la place publique dans l'Espace Agora

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la dénomination des voies et la délibération n°2012-104 du 18 décembre 2012,

Il est proposé de dénommer officiellement la place publique dans l'Espace Agora comme suit :

- « Place de la Forge »

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ADOpte** la dénomination susmentionnée pour le parking,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de secours,
- **PROPOSE** la mise en place d'une signalisation adaptée,
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

Yves COURBIS,  
Maire



Mylène DELORME  
Secrétaire de séance

POUR : 13  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

